



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique 2018-2023**

**du Cégep de St-Félicien**

Mars 2020

## Introduction

Le *Plan stratégique 2018-2023* du Cégep de St-Félicien a été adopté par le conseil d'administration le 19 juin 2019, et il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 25 juin 2019. Par ailleurs, celui-ci a été modifié en décembre 2019. La version modifiée a été adoptée par le conseil d'administration le 10 décembre de la même année, et la Commission la recevait le 12 décembre 2019.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège, dans sa version modifiée, lors de sa réunion tenue le 11 mars 2020. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

## Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de St-Félicien couvre la période de 2018 à 2023 et constitue le troisième plan du Collège. L'élaboration de celui-ci s'est appuyée sur les résultats de l'autoévaluation de l'efficacité du plan antérieur et sur une consultation de l'ensemble des instances de sa communauté. Le plan de réussite fait partie intégrante du plan stratégique.

Le plan stratégique comprend, d'abord, un résumé de la démarche ayant mené à son élaboration. Ensuite, la mission du Collège, sa vision et ses valeurs sont énoncées. S'ensuivent six éléments de contexte desquels découlent deux orientations : l'attraction et la rétention. L'attraction se décline en quatre axes tout comme l'orientation rétention. Le premier axe de cette dernière constitue le plan de réussite. Un schéma permet d'illustrer l'articulation des orientations et des axes du plan. L'avant-dernière section du plan stratégique présente brièvement le projet de plan d'action visant l'intégration et l'exploitation optimale de la technologie numérique. La dernière section énonce des visées pour chacune des orientations.

## Évaluation du plan

### La conformité

Le *Plan stratégique 2018-2023* du Cégep de St-Félicien est conforme à ce que prévoit l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En effet, il tient compte de la situation du Collège et des orientations du *Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017-2022*. Il couvre une période de plusieurs années, soit cinq ans, et contient les orientations poursuivies par le Collège pour réaliser sa mission éducative. Le plan de réussite en fait partie intégrante.

Le Cégep rend disponible la version intégrale de son plan stratégique sur son site Internet. Toutefois, la Commission note que le Collège ne dispose pas d'un document rédigé spécifiquement à l'intention des étudiants. Conformément à l'article 16.2 de la Loi, un document expliquant le plan de réussite, de manière claire et adaptée au public visé, doit être rendu accessible. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants un document expliquant son plan de réussite.*

Par ailleurs, conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration.

## **L'efficacité potentielle**

### **L'analyse de la situation**

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, présente des données récentes sur les environnements externe et interne du Collège. L'analyse de la situation est constituée de six sections dont les thèmes sont la démographie au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'accompagnement des Premières Nations et des Inuits, le développement de stratégies efficaces pour augmenter l'effectif étudiant, le développement des compétences du vingt-et-unième siècle, incluant la culture numérique, la réussite du plus grand nombre et, finalement, l'actualisation du concept de développement durable. La section portant sur la réussite présente des caractéristiques de la population étudiante ainsi qu'une analyse des obstacles à la réussite.

### **Les orientations**

Le Collège a retenu deux orientations dans son plan stratégique : l'attraction et la rétention. L'attraction se décline en quatre axes : les effectifs québécois, les effectifs internationaux, la mobilité sortante et les effectifs des Premières Nations et des Inuits. L'orientation rétention se décline également en quatre axes, dont le premier constitue le plan de réussite. Les trois autres axes sont l'information annuelle sur les besoins de main-d'œuvre, l'harmonisation des moyens de formation pratique et les partenariats avec les organismes externes. Les orientations et les axes de développement du plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont liés à la mission et à la vision du Cégep.

### **Les objectifs stratégiques**

Le plan stratégique présente des orientations desquelles découlent des axes de développement. Des visées, formulées comme des résultats attendus mesurables, sont associées à chacun des axes et permettent au collège d'en mesurer les résultats.

Quant à son plan de réussite, une section particulière, réservée à sa présentation, énonce que son objectif principal demeure l'augmentation des taux de réussite, de persévérance et de diplomation de tous les étudiants. Cette section inclut des orientations, des axes et des objectifs. Des visées précises et mesurables, relatives aux taux de réussite de la première session, de réinscription en troisième session, de diplomation dans la durée prévue et au-delà de la durée prévue, sont énoncées dans la dernière section du plan stratégique.

### **Le mécanisme de mise en œuvre**

Le Collège mentionne dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite, qu'il compte réinvestir les mécanismes et les moyens liés à la mise en œuvre de son plan antérieur. Toutefois, la Commission constate que le plan ne comprend pas de mécanisme de mise en

œuvre et de suivi de mise en œuvre du plan. La Commission **suggère** donc au Collège de préciser, dans son plan stratégique incluant son plan de réussite, un tel mécanisme de mise en œuvre.

### **Le mécanisme de suivi des résultats**

Le mécanisme de suivi des résultats du plan et les responsabilités qui y sont associées ne sont pas décrits dans le plan stratégique, incluant le plan de réussite. En outre, celui-ci ne contient pas de mécanisme de révision annuelle qui en permettrait l'actualisation au besoin. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de préciser dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats et d'y inclure également un mécanisme de révision annuelle.

### **Le plan de réussite**

À propos de la réussite, le Collège présente, dans son plan stratégique, un bref portrait de sa population étudiante et identifie des défis et des obstacles à la réussite. Les constats qu'il présente incluent des données statistiques sur la réussite, la persévérance et la diplomation. Le plan de réussite fait maintenant partie intégrante du *Plan stratégique 2018-2023*. Il constitue le premier axe de l'orientation rétention.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que la version modifiée du *Plan stratégique 2018-2023* du Cégep de St-Félicien, incluant son plan de réussite, est **partiellement conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En effet, la Commission rappelle au Collège qu'elle lui recommande d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants un document expliquant son plan de réussite.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Toutefois, la Commission rappelle au Collège qu'elle lui suggère de préciser, dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite, un mécanisme de suivi de mise en œuvre.

Elle lui rappelle également qu'elle lui suggère de préciser, dans son plan stratégique incluant son plan de réussite, un mécanisme de suivi des résultats et d'y inclure aussi un mécanisme de révision annuelle.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,



Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Isabelle Couture

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**